



# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Caroline Fortin, de la susdite municipalité;

### **QUE :**

Le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Val-Alain pour l'exercice financier 2014, a été déposé au secrétariat municipal, 1245, 2<sup>e</sup> Rang, Val-Alain (Québec) G0S 3H0.

Comme il s'agit du deuxième exercice financier du rôle triennal 2013, 2014 et 2015, toute demande de révision concernant le 2<sup>ème</sup> exercice financier du rôle d'évaluation foncière, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 et 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale, doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2014, en personne, ou par courrier recommandé, au bureau de la MRC de Lotbinière au 6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Pour être recevable, la demande de révision doit être faite sur la formule prescrite à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent exigible, correspondant à la nature de la demande de révision.

Le rôle d'évaluation foncière est disponible pour consultation, au bureau municipal, à ses heures régulières de bureau.

Donnée à Val-Alain, le 18 septembre 2013.

Caroline Fortin,  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière